

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 2498)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS46

présenté par
Mme Six, rapporteure

à l'amendement n° AS|2 de Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 2

Au quatrième alinéa, après le mot :

« chaque »,

insérer les mots :

« contenant ainsi que sur chaque »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rapporteure souhaite qu'un pictogramme apparaisse sur chaque unité de conditionnement (boîte) mais aussi sur chaque contenant (cartouche).